Numéro de l'acte	2020-62-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.3.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

QUESTION N°2020-62

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE
Elections : Révision des listes électorales à la Chambre Départementale de l'Agriculture - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal.

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Conformément aux dispositions de décret du 6 Novembre 1958, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué du Conseil Municipal pour la révision des listes électorales à la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue, décide :

- de procéder à la désignation de Madame Catherine LAMOOT, déléguée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL